

TULLE, le 22 Février 2012

DELEGATION AU MAIRE

(Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2008)

*Secrétariat Général
SC/CL*

Arrêtés du 22 Février 2012

N°30 - Arrêté décidant du règlement de la facture chargeant SOTEC PLANS, Société de Géomètres-Experts, correspondant à un relevé topographique du Pont de la Barrière, du Quai Gabriel Péri, du Pont Charles Lachaud, de la Place Martial Brigouleix à Tulle (Montant de la dépense 5 000 € HT soit 5980.00 € TTC).

N°31 - Arrêté portant approbation du renouvellement du contrat d'abonnement de surveillance, de location du matériel et de protection GSM installé au Musée du Cloître souscrit avec la Générale de Protection SAS (Montant trimestriel de la dépense 192,93 € HT soit 230,74 € TTC).

N°32 - Arrêté portant approbation de l'avenant n° 6 au contrat de location d'un garage situé dans l'ancienne école d'Alverge et fixant le loyer pour l'année 2012 (Montant du loyer : 165,26 € par an).

N°33 - Arrêté portant approbation de l'avenant n° 1 au contrat de location d'un logement situé à la station de Bourbacoup et fixant le loyer pour l'année 2012 (Montant du loyer : 227,33 € par trimestre).

N°34 - Arrêté portant approbation de l'avenant n° 5 au renouvellement du bail locatif souscrit avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Ecole Publique de la Corrèze pour l'occupation de locaux sis 20, Quai de Rigny (Montant du loyer : 1 408,63 € par trimestre).

N°35 - Arrêté portant approbation du contrat souscrit avec La Poste pour la distribution de « Flyers » et décidant le règlement de la dépense correspondante (Montant de la dépense 468,72 € HT soit 560,59 € TTC).

N°36 - Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 62.19 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au remboursement du sinistre survenu le 10 juin 2011, Musée du Cloître.

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR.